

Séance ordinaire du 12 décembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi douze décembre deux mille vingt-deux à treize heures trente-sept, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-12-66

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 décembre 2022.

CE-2022-12-67

Approbation du procès-verbal des séances des 1^{er}, 5 et 6 décembre 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances extraordinaires du comité exécutif tenues les 1^{er} et 5 décembre 2022 et celui de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2022.

CE-2022-12-68

Adoption du budget 2023

[Document d'aide à la décision DG-2022-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter un budget de 358 700 000\$ pour l'exercice financier 2023, tel qu'il est détaillé en annexe à la fiche de prise de décision DG-2022-008, de procéder à la création, l'abolition et les mouvements de main-d'œuvre y afférent et de convenir que le maire présentera cette recommandation de ce comité aux médias et journalistes lors d'une présentation à *huis clos* et sous embargo cet après-midi, et ce, avant la tenue de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de ce jour prévue à ce sujet.

CE-2022-12-69

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet en date du 30 novembre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-095](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, en date du 30 novembre 2022, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information :

- madame Nathalie Bélisle, Cabinet du maire Gilles Lehouillier, déposée le 29 novembre 2022.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-12-70

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-096](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-12-71

Rapport sur le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin

[Document d'aide à la décision GRE-2022-097](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires suivante, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information :

- monsieur Jonathan Tanguay, directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 1^{er} décembre 2022.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-12-72

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la SPA Ville de Lévis auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-013-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la SPA Ville de Lévis (CMQ-69230-001), concernant son immeuble situé 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9, dans le respect des lois applicables et de la décision de cette commission, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE-2022-12-73

Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2023

[Document d'aide à la décision FIN-2022-064](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2023, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-064. Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CE-2022-12-74

Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2023 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-2022-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2023 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-065. Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2023, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville de Lévis situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CE-2022-12-75

Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

[Document d'aide à la décision FIN-2022-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-066. Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des services offerts par la Ville.

CE-2022-12-76

Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de produits chimique pour le traitement d'eau potable 2023 à 2025

[Document d'aide à la décision APP-2022-234](#)

Il est résolu d'attribuer les contrats pour la fourniture et la livraison de produits chimique pour le traitement d'eau potable 2023 à 2025 (appel d'offres 2022-50-135), de la façon suivante :

- lot 1 (PASS 10), à Kemira water solutions Canada inc., pour une dépense estimée à 161 800 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an;
- lot 2b (hypochlorite de sodium 12%, moins de 5 000 litres), à Javel bois-francs inc., pour une dépense estimée à 102 092,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an;
- lot 4 (sulfate ferrique), à Produits chimiques chemtrade Canada ltée, pour une dépense estimée à 116 700 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an;

conformément au devis et à leur soumission.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la fourniture et la livraison de produits chimique pour le traitement d'eau potable 2023 à 2025 (appel d'offres 2022-50-135), de la façon suivante :

- lot 2a (hypochlorite de sodium 12%, plus de 5 000 litres), à Brenntag Canada inc., pour une dépense estimée à 300 150 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an;
- lot 3 (alun), à Produits chimiques chemtrade Canada ltée, pour une dépense estimée à 453 720 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2022-12-77

Financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une servitude sur une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-148](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition d'une servitude de drainage permanente d'une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec et les frais afférents, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-148, en complémentarité avec le financement préalablement octroyé par la résolution CV-2022-06-63, et ce, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2022-12-78

Création du comité sur la gestion des matières résiduelles et désignations à ce comité et abrogation de la résolution CE-2022-12-59 « Création du comité sur la gestion des matières résiduelles et désignations à ce comité »

[Document d'aide à la décision ENV-2022-020-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de créer le comité sur la gestion des matières résiduelles, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2022-020-R-2;
- de désigner les membres suivants à ce comité :
 - le membre du conseil de la Ville Serge Bonin, à titre de président;
 - le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu, à titre de vice-présidente;
 - le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers, à titre de membre;
 - le membre du conseil de la Ville Steve Dorval, à titre de membre.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2022-12-59 « Création du comité sur la gestion des matières résiduelles et désignations à ce comité ».

CE-2022-12-79

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 58.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
